ACADÉMIE
DE NORMANDIE
Liberté
Égalité
Fraternité

Direction des services départementaux
de l'éducation nationale
du Calvados

Pôle de Service pour les Enseignants du Premier degré public du Calvados / PSEP

Affaire suivie par :
Martine BABIN
Gestionnaire

Tél. 02 31 45 95 61
Mél. dsden14-psep3@ac-normandie.fr

DSDEN 14
2, Place de l'Europe
BP 90036
14200 Hérouville-Saint-Clair Cedex

Hérouville Saint Clair, le 30/10/2026

Armelle FELLAHI
Inspectrice d'académie
Directrice académique des services de l'Education nationale du Calvados

à

Mesdames les enseignantes et messieurs les enseignants du premier degré public
S/C de mesdames les inspectrices et de messieurs les inspecteurs de l'Education nationale en charge de circonscription

Objet : mouvement interdépartemental - Rentrée 2027

Références :

- Loi du 11 février 2005 portant sur l'égalité des droits et des chances ;
- Lignes directrices de gestion ministérielles relatives à la mobilité des personnels du ministère de l'Education nationale, de la Jeunesse et des Sports du 22 octobre 2024, BO spécial n° 5 du 31 octobre 2024 ;
- Note de service relative à la "Mobilité des personnels enseignants du premier degré - Rentrée scolaire 2027"

J'attire votre attention sur le fait que l'ensemble des règles et des procédures du mouvement interdépartemental, y compris le détail des éléments de barème, figurent désormais dans les Lignes directrices de gestion ministérielles relatives à la mobilité des personnels du ministère de l'Education nationale, de la jeunesse et des sports, Annexe 1 Section 2.1 « L'organisation du mouvement interdépartemental ». La note de service ministérielle apporte, quant à elle, des précisions concernant le calendrier et les modalités techniques de connexion.

Je vous invite, par conséquent, à lire l'ensemble de ces informations avec la plus grande attention.

1) Précisions sur la procédure et le calendrier :

Mardi 3 novembre 2026	**Ouverture de la plateforme « Info mobilité » ministérielle** accessible, les jours ouvrés, entre 9h00 et 18h30 au 01 55 55 44 44.

Formulation des demandes	
Mercredi 4 novembre 2026 à 12h00	**Ouverture de l'application SIAM permettant la saisie des vœux.** **Connexion via votre application IPROF.** Possibilité à tout moment d'enregistrer, de consulter, de modifier ou d'annuler votre demande. ➔ N'attendez pas le dernier moment pour saisir vos vœux en raison des risques d'encombrement du serveur.
Mercredi 25 novembre 2026 à 12h00	**Clôture de l'application SIAM et fermeture de la plateforme « Info mobilité » ministérielle.**
Jeudi 26 novembre 2026	**Ouverture de la cellule mouvement départementale :** 02 31 45 95 61 – Martine BABIN

Confirmation des demandes et transmission des pièces justificatives	
A compter du jeudi 26 novembre 2026	**Envoi de la confirmation de votre demande de changement de département dans votre boîte électronique I-prof** ⇨ Si vous n'avez pas reçu la confirmation de votre demande, veuillez sans délai prendre contact avec le PSEP.
Jeudi 10 décembre 2026 **au plus tard**	**Date limite de retour de votre confirmation de demande de changement de département et des pièces justificatives** Vous devez éditer, compléter et signer votre confirmation de demande puis la retourner, accompagnée des pièces justificatives, **par courriel**, à l'adresse : **dsden14-psep3@ac-normandie.fr** ⇨ Le délai prévu pour le retour des documents étant court, il est vivement conseillé de préparer à l'avance vos pièces justificatives. ⇨ **L'absence de transmission de la confirmation de demande, au plus tard le 10 décembre 2026**, entraînera automatiquement **l'annulation de votre participation** au mouvement. ⇨Tout dossier incomplet ne pourra prétendre à une majoration de barème

Demandes de modification et demandes tardives	
Lundi 11 janvier 2027 **au plus tard**	Date limite de réception des demandes tardives pour rapprochement de conjoints ou des demandes de modifications de la situation familiale.

Phase de consultation des barèmes initiaux	
Mercredi 13 janvier 2027	Affichage des barèmes initiaux dans l'application SIAM.
Mercredi 13 janvier 2027 au mercredi 27 janvier 2027	**Phase de demandes de correction des barème initiaux formulées par les enseignants** ⇨ Le formulaire de demande de correction de barème vous sera transmis via I-prof le 13 janvier 2027 ⇨ Pour toute demande de correction de barème, vous devez transmettre ce formulaire, au format Excel et exclusivement par voie électronique à l'adresse dsden14-psep3@ac-normandie.fr, en joignant, si nécessaire les justificatifs complémentaires utiles. ⇨ A compter du mercredi 3 février 2027, les barèmes ne sont plus susceptibles d'appel et sont arrêtés définitivement. ⇨ Une réponse individuelle vous sera apportée, via I-prof, au plus tard le mardi 2 février 2027

Demandes d'annulation de participation	
Mardi 2 février 2027 **au plus tard**	**Date limite de réception des demandes d'annulation de participation.** ⇨ Vous devez transmettre votre demande d'annulation de participation exclusivement par voie électronique, à l'adresse : dsden14-psep3@ac-normandie.fr

Phase de publication des barèmes arrêtés	
Mercredi 3 février 2027	**Affichage des barèmes définitifs dans l'application SIAM**

Résultats	
Mercredi 10 mars 2027 à 12 h	**Diffusion individuelle des résultats aux candidats par le ministère**

2) Demandes au titre du handicap :

Pour toute demande de bonification exceptionnelle de barème au titre du handicap, il convient de vous reporter à l'Annexe 1, alinéa 2.1.2.2.1 « Demandes formulées au titre du handicap » des Lignes directrices de gestion ministérielles mentionnées en référence, accessible via le lien suivant :

https://www.education.gouv.fr/bo/2024/Special5/MENH2428666X

Parallèlement à votre inscription en ligne, vous devez déposer **le mercredi 25 novembre 2026 au plus tard**, votre demande d'appui médical auprès du médecin de prévention (168, rue Caponière - B.P. 46184 - 14061 Caen Cedex), **à l'aide du formulaire téléchargeable dans l'application SIAM**, sous pli cacheté, avec la mention « Confidentiel, secret médical ». Le médecin de prévention appréciera notamment si la

demande correspond à un besoin expressément lié au handicap et non à une convenance personnelle.

Vous devez également transmettre, le jeudi 10 décembre 2026 au plus tard, par courriel, à l'adresse : dsden14-psep3@ac-normandie.fr, avec votre confirmation de demande de mutation signée, la copie de votre demande d'appui médical (sans documents et sans informations relevant du secret médical).

A toutes fins utiles, je vous rappelle les coordonnées de la MDPH du Calvados : 17 rue du 11 Novembre, 14000 CAEN ; Tél : 0 800 10 05 22, pour toutes les démarches concernant la reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé ou de l'invalidité.

3) Mouvement PoP (Mouvement national sur postes à profil) :

Les enseignants qui le souhaitent pourront parallèlement ou uniquement participer au mouvement PoP via l'application Colibris, accessible via le menu SERVICES d'I-prof, afin de postuler sur un ou plusieurs postes à profil d'autres départements ou du Calvados. Il est rappelé que l'acceptation d'un poste dans le cadre de ce mouvement est définitive et qu'elle entraîne, le cas échéant, l'annulation de la participation au mouvement interdépartemental. Les enseignants mutés via ce dispositif s'engagent à occuper le poste obtenu pendant 3 ans.

Calendrier du mouvement PoP :

Mardi 3 novembre 2026	**Ouverture de la plateforme « Info mobilité » ministérielle** accessible, les jours ouvrés, entre 9h00 et 18h30 au 01 55 55 44 44.
Mercredi 4 novembre 2026 à 12h00	**Ouverture de l'application Colibris permettant la saisie des vœux.**
Mercredi 25 novembre 2026 à 12h00	**Fermeture de l'application Colibris.** **Fermeture de la plateforme Info mobilité ministérielle.**
Du lundi 30 novembre 2026 au mardi 19 janvier 2027	**Instruction des dossiers de candidature, organisation des entretiens** par les services départementaux.
Jeudi 21 janvier 2027	**Date limite d'annulation des vœux.**
Mardi 26 janvier 2027	**Date limite de classement des agents sur les postes** par les services départementaux.
Mercredi 17 février 2027 à 12h00	**Communication des résultats par courriel.**

Des informations complémentaires sur ce mouvement sont disponibles sur le portail ministériel dédié accessible via le lien suivant : https://www.education.gouv.fr/le-mouvement-postes-profil-pop-325592.

Signé Armelle FELLAHI

Copies pour information :
- Médecin de prévention
- D.R.H.
- Conseillère ressources humaines de proximité
- Conseillère mobilité carrière